



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/37
3 novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

PROPOSITION DE PROJET : IRAQ

Ce document est composé des commentaires et des recommandations du Secrétariat du Fonds concernant la proposition de projet suivante :

Fumigène

Assistance technique pour les produits de remplacement du bromure de méthyle

ONUDI

**FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJET NON PLURIANNUEL
IRAQ**

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION**

Assistance technique pour les produits de remplacement du bromure de méthyle

ONU/UDI

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**DONNÉES DE CONSOMMATION DES SAO LES PLUS RÉCENTES TRAITÉES DANS LE PROJET****A : ARTICLE-7 DONNÉES (TONNES PONDÉRÉES en 2009, en date du 18 octobre 2010)**

Annexe E, BrM	0.0		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (TONNES PONDÉRÉES, 2009, EN DATE DU 8 OCTOBRE 2010)

SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Totaux
BROMURE DE MÉTHYLE	QPS/1,8	Non QPS/3,5	5,3

PLAN D'AFFAIRES DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total de 261600 \$US Élimination totale de 6,0 tonnes pondérées

TITRE DU PROJET

UTILISATION DES SAO EN ENTREPRISE :	3,5	tonnes pondérées
SAO À ÉLIMINER :	3,5	tonnes pondérées
SAO À METTRE PROGRESSIVEMENT EN PLACE :	Zéro	tonne pondérée
DURÉE DU PROJET :	30	mois
COÛTS DU PROJET :		
Coût différentiel d'investissement	\$US	192 700
Imprévus (10 %)	\$US	19 270
Coût différentiel d'exploitation	\$US	0
Coût total du projet	\$US	211 970
PROPRIÉTÉ LOCALE :		100 %
ÉLÉMENT D'EXPORTATION :		s. o.
SUBVENTION DEMANDÉE :	\$US	211 970
RAPPORT COÛT – EFFICACITÉ :	\$US/kg	s. o.
COÛT D'APPUI DE L'AGENCE D'EXÉCUTION : 9 %	\$US	19 077
COÛT TOTAL DU PROJET DU FONDS MULTILATÉRAL	\$US	231 047
ÉTAT DU FINANCEMENT DE CONTREPARTIE :		s. o.
SURVEILLANCE DU PROJET, INCLUANT LES OBJECTIFS :		Oui

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT :

A examiner individuellement

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Iraq, l'ONUDI a soumis une demande de financement pour de l'assistance technique pour les produits de remplacement du bromure de méthyle pour une somme totale de 211 970 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 19 077 \$US et qui sera examinée par le Comité exécutif lors de la 62^e réunion.
2. La consommation du bromure de méthyle a commencé en 1970 et l'utilisation s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1990. Le bromure de méthyle était principalement utilisé comme fumigène sur les dattes et autres produits agro-industriels, y compris le bois d'œuvre. Les céréales sont actuellement fumigées avec de la phosphine. En 1995, le bromure de méthyle servait de fumigène pour le sol précédent l'ensemencement de récoltes protégées (serres) sur quelques grosses exploitations agricoles. Actuellement, seulement 3,5 tonnes pondérées de bromure de méthyle sont utilisées, principalement pour la fumigation des dattes, et dans une moindre mesure, pour la fumigation du sol. Cependant, puisque la production agricole de fruits et de légumes ne répond qu'à 50 pour cent de la demande actuelle, il existe un grand potentiel pour une demande de bromure de méthyle.
3. Ce projet propose l'élimination du bromure de méthyle par le biais de l'introduction de technologies de remplacement, y compris la phosphine pour les dattes et de diffuser les technologies et le savoir-faire parmi les producteurs de fruits et légumes et les intervenants de l'industrie de la transformation des dattes. Il propose également d'empêcher l'utilisation illicite future du bromure de méthyle lorsque la production de légumes prend de l'expansion pour répondre à la demande du marché local. Pour la mise en œuvre du projet, on demande 44 100 \$US pour de l'équipement et du matériel agricole (y compris un rotovator et des enregistreurs de données thermiques), un programme de formation pour les intervenants importants (79 000 \$US), une assistance technique pour l'introduction de technologies de remplacement (38 800 \$US), de la formation (30 800 \$US) et les imprévus (19 270 \$US).
4. Ce projet sera mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Agriculture. La durée de mise en œuvre estimée pour le projet est de 30 mois.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Commentaires

5. Lors de leur 20^e réunion, les Parties du Protocole de Montréal ont conseillé à toutes les Parties d'aider l'Iraq, à titre de nouvelle Partie, en contrôlant l'exportation des SAO et des technologies fondées sur les SAO en Iraq conformément aux dispositions du Protocole et aux décisions pertinentes des Parties. Les Parties ont demandé, entre autres choses, que le Comité de mise en œuvre présente un rapport sur la situation de conformité de l'Iraq devant le Groupe de travail à composition non limitée avant la 23^e réunion des Parties, pour un nouvel examen de la décision au besoin (décision XX/15, para. 4).
6. Le gouvernement de l'Iraq a déclaré une consommation de bromure de méthyle de 8,4 tonnes pondérées pour la première fois en 2006. Cette consommation a été réduite à 5,8 tonnes en 2007, 5,0 tonnes pondérées en 2008 et 5,3 tonnes pondérées en 2009. Selon les renseignements présentés dans la proposition de projet et dans le rapport sur la mise en œuvre du programme du pays soumis par le gouvernement de l'Iraq au Secrétariat du Fonds, du total de 5,3 tonnes pondérées de bromure de méthyle importé en 2009, 3,5 tonnes ont servi à des utilisations réglementées et 1,8 tonne pondérée a servi à des applications sanitaires et préalables à l'expédition. Puisque la quantité de bromure de méthyle utilisée en 2009 provenait des réserves d'années précédentes, le gouvernement a déclaré une consommation nulle en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Par le biais d'une communication reçue par l'ONUDI, le gouvernement de l'Iraq indiquait que le bromure de méthyle est consommé en 2010; cependant, le niveau

de consommation n'est toujours pas encore connu. La référence de base relative à la conformité du bromure de méthyle est de 4,6 tonnes pondérées.

7. Le Secrétariat a souligné que bien que diverses technologies de remplacement du bromure de méthyle soient proposées, seules quelques-unes d'entre elles peuvent être introduites en Iraq compte tenu de la quantité très limitée de bromure de méthyle utilisée par les agriculteurs, de la très petite région où le bromure de méthyle est appliqué (350 ha de serres) et du fait que la phosphine a été choisie pour remplacer le bromure de méthyle pour la fumigation des dattes. L'ONUDI a déclaré qu'actuellement, plus de 50 pour cent des fruits et légumes consommés en Iraq sont importés des pays voisins puisqu'il y a encore des questions de sécurité en suspens dans les zones de culture. Au fur et à mesure que les activités se normalisent, il est probable que la consommation de bromure de méthyle pour la fumigation du sol augmente si elle n'est pas freinée. Par conséquent, le projet a été conçu non seulement pour l'élimination de la consommation de bromure de méthyle, mais également pour fournir des technologies et un transfert de connaissances sur les technologies de remplacement afin d'empêcher la réintroduction du bromure de méthyle dans la fumigation du sol, compte tenu des circonstances spéciales en Iraq. En conséquence, des éléments mineurs d'équipement ont été inclus afin de permettre la démonstration de technologies de remplacement pour les agriculteurs et les producteurs.

8. Puisque le gouvernement de l'Iraq propose une élimination de toutes les utilisations réglementées du bromure de méthyle d'ici la fin de 2012, il serait recommandé d'inclure une loi interdisant les utilisations réglementées du bromure de méthyle à cette date. Concernant cette question, l'ONUDI a déclaré qu'à la fin du projet, le gouvernement a convenu d'interdire les utilisations réglementées du bromure de méthyle. Seules les applications sanitaires et préalables à l'expédition et les exemptions futures (c.-à-d., les utilisations critiques et d'urgence) seront autorisées, s'il y a lieu, et pour les besoins documentés en vertu des dispositions du Protocole de Montréal.

Recommandation

9. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager d'approuver le programme d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle en Iraq pour une somme totale de 211 970 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 19 077 \$US pour l'ONUDI, à la lumière du paragraphe 4 de la décision XX/15 de la vingtième réunion des Parties du Protocole de Montréal et selon l'entente qu'aucun financement supplémentaire ne sera fourni à l'Iraq pour l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle au pays.